

Arrêté du 2 mai 2012 modifiant l'arrêté du 7 mars 2007 fixant les taux des indemnités forfaitaires représentatives de travaux supplémentaires allouées à certains personnels de la fonction publique hospitalière

02/05/2012

Ce texte modifie les dispositions de l'arrêté du 7 mars 2007 afin de tenir compte des modifications du décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 qui a créé le nouveau corps de catégorie B des assistants médico-administratifs, dans lequel ont été intégrés les membres du corps des secrétaires médicaux.